

Rapport d'activité 2025

Office français de la biodiversité à Mayotte

Les temps forts de l'année



*Lutte contre le commerce international illégal d'espèces sauvages menacées d'extinction
© Jean BOUILLEAU / OFB*

- 14 décembre 2024 : Cyclone Chido
- 12 janvier 2025 : cyclone Dikélédi
- 8 au 16 octobre 2025 : opération d'envergure de police de l'environnement, en collaboration avec la brigade mobile d'intervention sur la protection des habitats naturels.
- 11 décembre 2025 : journée consacrée aux financements de la biodiversité
- Décembre 2025 : déplacement du directeur général de l'OFB

L'action des services de l'OFB au regard des enjeux de biodiversité à Mayotte

L'Office français de la biodiversité dans l'océan Indien regroupe près de 50 agents intervenant sur les territoires de La Réunion, de Mayotte et des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).
A Mayotte, l'OFB comprend trois entités :

- Le parc naturel marin de Mayotte (PNM Mayotte), dédié à la connaissance et à la mobilisation des acteurs ;
- La délégation territoriale de l'océan Indien (DTOI), via une cheffe de projet Ingénierie sur le LIFE BIODIV'France, dédiée à l'appui aux politiques publiques et mobilisation des acteurs ;
- Le service départemental de Mayotte (SD), dédié à la police de l'environnement.



Déplacement d'Olivier Thibault, directeur général de l'OFB, plage de Moya © DR - OFB

Zoom sur les visites officielles

A l'occasion du déplacement à Mayotte de la ministre de la transition écologique, Madame Pagnier-Runacher, les échanges ont notamment porté sur la lutte contre le braconnage des tortues sur Moya, la mise en lumière des aires éducatives et le soutien au tissu associatif local.

Un an après les passages dévastateurs des cyclones Chido et Dikélédi, Olivier Thibault, directeur général de l'OFB, s'est rendu sur Mayotte pour évaluer la résilience des équipes et la reconstruction des locaux, échanger avec les agents sur les défis post-cyclones, les perspectives et rencontrer les partenaires, afin de consolider les collaborations.

Observatoire des récifs coralliens



*Suivi des récifs coralliens
© Léo Piso / OFB - PNMM*

Suite au cyclone Chido, la campagne Medium scale approach (MSA), initialement prévue en 2026, a été avancée à avril-mai 2025 afin d'évaluer rapidement l'état des récifs. Au total, 43 stations ont été suivies sur les récifs barrières, 18 sur les récifs internes, 163 sur les récifs frangeants de Grande-Terre et 37 autour des îlots. La campagne Global coral reef monitoring network (GCRMN), visant une évaluation experte sur 21 stations, a été réalisée en décembre 2025.

Les résultats indiquent une mortalité moyenne de **45 % à l'échelle du territoire due au passage du cyclone Chido** (66 % en cumulé avec l'impact du blanchissement corallien de l'année 2024), avec de fortes disparités : 39–61 % sur les récifs frangeants, 88 % dans le Nord-Est déjà fragilisé, 26 % sur la double barrière et 40–52 % sur les pentes du récif barrière, avec des pics atteignant 79 % à Petite-Terre.

Évaluation de la pêche embarquée : Système d'informations halieutiques (SIH)



*Mesure biologique
© Coline Stephan / OFB - PNMM*

À Mayotte, le Système d'informations halieutiques (SIH), programme national obligatoire répondant au Data collection framework (DCF), est mis en œuvre par le Parc naturel marin. Financé en partie par le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) et la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA), il couvre aussi la pêche informelle et vivrière. En 2025, l'équipe du SIH a réalisé l'échantillonnage des débarquements (OBSDEB), la collecte des calendriers d'activité des navires professionnels et informels (ACTIVITÉ) et la mesure biologique des principales espèces pêchées (OBSVENTES).

Ce travail a permis d'estimer à 342 tonnes, la quantité prélevée en 2024 par la pêche professionnelle (hors palangriers), dominée par le thon albacore, les mérous, les maquereaux, les capitaines et le vivaneau job. Les données ont été bancarisées dans les outils IFREMER et contribuent à l'évaluation des stocks de poissons et au suivi de l'évolution de la filière mahoraise.

Suivi de l'état de santé des mangroves



*Suivi de l'état de santé des mangroves
© Oriane Lepeigneul / OFB - PNMM*

En 2025, un Comité mangrove exceptionnel s'est réuni après le cyclone Chido pour lancer un diagnostic des impacts et planifier les actions de suivi. L'Université de Mayotte et CREOCEAN ont développé le protocole DARAMA (Daruba rapid assessment method for mangroves), adapté au contexte mahorais pour évaluer les impacts post-cyclone. Ce protocole a été appliqué par l'Université de Mayotte, les gestionnaires et le Parc sur 12 sites de Grande-Terre et Petite-Terre.

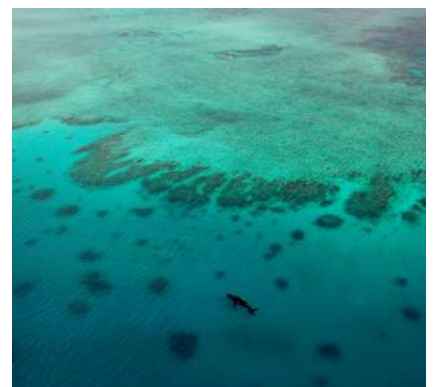
RÉSULTATS

Des dommages importants ont été observés sur les indicateurs structuraux (branches cassées, perte de feuillage) ainsi que sur la faune associée, notamment sur les mollusques (*Littoraria spp.*). Les zones les plus touchées se situent dans le nord, au plus près de la trajectoire du cyclone. Une reprise de la régénération a été observée dès juin, soit six mois après Chido, témoignant de la résilience des mangroves.

Suivi de la saisonnalité de la présence des baleines

Une étude en acoustique passive menée par Bocksound, grâce aux hydrophones du Réseau de surveillance volcanologique et sismologique de Mayotte (REVOSIMA), a permis de réaliser le premier état des lieux de la présence des grandes baleines à l'est de Mayotte. Un nouveau détecteur, basé sur l'analyse des intervalles entre vocalises, a été développé pour établir les patrons saisonniers de la baleine bleue antarctique, de la baleine bleue pygmée de Madagascar, de la baleine de Minke antarctique et du rorqual commun.

L'analyse a révélé une diversité d'espèces bien plus importante qu'attendue, incluant la baleine bleue pygmée du Sri Lanka, la baleine bleue du nord de l'océan Indien, probablement la baleine d'Omura, ainsi que des vocalises non attribuées avec certitude. **Ces résultats montrent clairement que la zone maritime de Mayotte est fréquentée par des baleines tout au long de l'année.**



*Baleine dans le lagon de Mayotte
© Faustin Vautier / OFB - PNMM*

ACCOMPAGNER

Programme BESTLIFE 2030



Projet d'éradication du rat noir - RNN de l'Îlot Mbouzi © DR - les Naturalistes de Mayotte

Le 2ème appel à projets **BESTLIFE2030** a été lancé en mars 2025 sur l'ensemble des territoires ultramarins européens. L'OFB a renouvelé son offre **d'accompagnement auprès des acteurs de l'océan Indien** au travers d'un webinaire de présentation le 1er avril, un atelier de rédaction des notes de concept le 17 avril dans les locaux de la DEALM et un dernier atelier de rédaction des propositions complètes en ligne le 4 septembre. Ce programme rencontre un succès grandissant : 12 structures mahoraises ont en effet bénéficié d'un appui de l'OFB pour déposer leurs notes de concept et 3 d'entre elles ont poursuivi le processus de sélection.

Les 3 lauréats mahorais du 1er appel ont été invités à La Réunion en novembre 2025 afin de participer à 2 journées collectives organisées à l'occasion de la visite de l'UICN qui coordonne le programme BESTLIFE2030 à l'échelle européenne.

L'identification d'obstacles et la recherche de solutions en commun ont permis un réel renforcement du réseau des porteurs de projet.

À l'Atlas de la biodiversité intercommunale (ABI) de la CAGNM

Financé et accompagné par l'OFB, l'ABI de la CAGNM a débuté le 1er janvier 2025. Le projet vise à **renforcer la connaissance et la préservation de la biodiversité sur l'intercommunalité**. Alors que les premiers inventaires naturalistes ont débuté, la mobilisation et sensibilisation des acteurs du territoire se met aussi en place.

Le 11 août 2025, les **élus de la CAGNM sont ainsi allés sur le terrain** à la découverte de l'avifaune et de l'herpétofaune de la retenue collinaire de Dzoumogné accompagnés par l'équipe du GEPOMAY, co-porteur du projet.



Découverte de la faune de la retenue collinaire de Dzoumogné © DR - GEPOMAY

Aires éducatives

Malgré le passage du cyclone Chido, Mayotte a maintenu une activité importante en 2025 :

- 16 Aires éducatives actives, dont 6 Aires marines éducatives (AME).
- 7 nouvelles inscriptions validées
- Renouvellement de la convention avec le Réseau EEDD 976 pour soutenir le développement et le suivi des Aires éducatives mahoraises.

« Les P'tits Fundis du lagon »



Les P'tits Fundis du lagon © Perrine Mandon / OFB - PNMM

Les P'tits Fundis du lagon est un programme éducatif coordonné par le Parc naturel marin, dont l'objectif est de sensibiliser les jeunes générations à la richesse et à la préservation du lagon de Mayotte. Les projets s'inscrivent dans le cadre d'un appel à projets annuel. Les actions pédagogiques, menées sur l'ensemble de l'année scolaire, sont pluridisciplinaires, et donnent lieu à **une production** (fresques, plongées, vidéos...) **réalisée par les élèves et s'inscrivent en lien avec au moins l'une des sept orientations du Parc naturel marin.**

Pour l'année scolaire 2024-2025, 26 projets avaient été retenus, **impliquant plus de 90 classes**. Ce sont près de **3 300 élèves** qui ont bénéficié d'interventions en classe et en mer, selon les projets. Ainsi, **128 interventions en classe et 41 sorties en mer** ont été assurées par les éducateurs du Parc naturel marin.

Solidarité interbassin eau et assainissement

En 2025, le LEMA (Les eaux de Mayotte) a été accompagné à hauteur de **2 516 441 €**, permettant de renforcer les infrastructures locales souvent mises à rude épreuve par les aléas climatiques.

Exemple de projet : **une plateforme de traitement des boues** qui est une infrastructure essentielle pour réduire l'impact environnemental des stations d'épuration et valoriser les sous-produits du traitement des eaux usées.

Au-delà des financements, la Solidarité Interbassin s'est illustrée par un suivi rigoureux et un accompagnement personnalisé des projets. En 2025, cela s'est traduit par :

- Des **visites de terrain** : ces visites ont permis d'évaluer les besoins, de suivre l'avancement des travaux et de renforcer le dialogue avec les acteurs locaux.
- La **participation à deux comités financeurs eau** où les enjeux post-cycloniques ont fait l'objet d'une attention particulière.



Station d'épuration de Koungou en construction © Grégoire Savourey / OFB

Programme TeMeUm (Terre mer ultramarine)

2025 confirme l'intérêt du programme dans l'océan Indien avec **16 micro-projets déposés, 3 projets de compagnonnage soumis et 2 projets partenaires**

Résultats du comité local : **4 projets lauréats à Mayotte.**

Un des projets phares de 2025 est un projet partenaire porté par le Comité français de l'UICN : « **Les zones humides se relèvent** » qui vise à **renforcer les capacités locales** pour restaurer les écosystèmes de Mayotte **post-cyclone** et à redonner vie à des milieux naturels essentiels.



Journées d'échanges : restauration post-cyclonique des mangroves de Mayotte, © DR - UICN

Appel à projets « les ambassadeurs du lagon »

Projets 2024-2025 :

Sur les 9 structures sélectionnées en 2024, 3 n'ont malheureusement pas pu mettre en place leur projet. Cinq des six restants ont pris du retard à cause du cyclone et sont dans la finalisation. Le projet de concours d'écriture « Mayotte, son lagon si beau mais si fragile », porté par la Direction de la culture et de la lecture publique, a pu être mené à son terme ; la remise des prix des lauréats s'est déroulée le 28 juin. La collectivité n'attend plus que l'impression du recueil pour finaliser son projet.



*journée de rencontres des ambassadeurs du lagon
© Cannelle SOLA / OFB - PNMM*

Projets 2025-2026 :

En 2025, ce sont **9 nouveaux projets qui ont été sélectionnés**, pour une **valeur totale globale de financement de 145 000 €**. Ce sont **8 associations et une collectivité** qui ont jusqu'à fin 2026 pour mettre en place leurs projets sportifs, scientifiques et culturels en lien avec la préservation du lagon.

Projet Life BIODIV'FRANCE

Le projet LIFE BIODIV'FRANCE (2024-2032) accompagne la mise en œuvre de la **Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2030**.



Coordonné par l'OFB et porté par un consortium de 31 partenaires, il **vis**e à **renforcer les capacités des territoires à intégrer la biodiversité dans leurs politiques publiques**, à développer les compétences des acteurs locaux et à favoriser l'émergence de projets grâce à une meilleure mobilisation des financements nationaux et européens.

À Mayotte, le déploiement du Life BIODIV'FRANCE intervient dans un contexte exceptionnel marqué par le passage des cyclones Chido (décembre 2024) et Dikélédi (janvier 2025). Les importants dommages causés aux milieux naturels terrestres et marins (forêts, mangroves, cours d'eau, récifs, zones humides...) ont mis en évidence la **nécessité de coordonner les acteurs du territoire, de partager un diagnostic des impacts et d'identifier les priorités de restauration écologique**.

Face à ces enjeux, l'OFB a renforcé son rôle d'appui auprès des acteurs locaux afin de contribuer à la reconstruction écologique, à la coordination des initiatives et à la mobilisation des financements dédiés à la biodiversité. **Son rôle d'animateur du comité des financeurs biodiversité** permet aux collectivités, établissements publics et associations, de renforcer leurs capacités d'action et de voir émerger des projets répondant aux priorités du territoire. **Ce sont 5 réunions du comité des financeurs biodiversité qui ont eu lieu en 2025.**



Rencontre associations et financeurs © Mélissa CONORD / OFB

L'OFB a ainsi participé aux principales **démarches de diagnostic et de planification engagées après les cyclones**, notamment aux travaux de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD), de la Mission interministérielle pour la reconstruction et la refondation de Mayotte (MIRRM), des groupes de travail pilotés par la DEALM et du Comité eau et biodiversité. Ces travaux alimentent l'élaboration du Plan de restauration et de préservation des milieux naturels de Mayotte, document stratégique territorial en cours de rédaction, qui s'inscrit dans les objectifs de la SNB 2030.

Une des actions réalisées en 2025 :

- Montée en compétences des acteurs

L'OFB a poursuivi son appui aux acteurs locaux à travers des accompagnements individualisés et collectifs, ainsi qu'un travail de recensement des besoins des associations et des collectivités. Cette démarche permettra d'adapter les futures actions de formation et d'accompagnement aux besoins exprimés par le territoire.

Mission Nature

Le partenariat entre la Française des Jeux et l'OFB a permis de financer un projet d'envergure à Mayotte qui a pour ambition de **restaurer les arrières-mangroves de Soulou, Dzoumogné et de la baie de Bouéni**. Le projet porté par le Conservatoire du littoral, bénéficie d'un appui financier de 400 000 € et réunit plusieurs partenaires : les collectivités (CCSUD, 3CO et CAGNM), l'Association mangrove environnement, Fédération mahoraise des associations environnementales, Association culturelle et environnementale de Poroani, UICN, GEPOMAY et l'Université de Mayotte.



Arrière-mangrove de Dzoumogné.
© DR - Conservatoire du littoral

Atlas de la biodiversité intercommunale (ABI) de la CCPT

L'Atlas de la biodiversité intercommunale (ABI) de la Communauté de communes de Petite-Terre (CCPT) s'est achevé fin 2025. Les **inventaires de la flore et de la faune** menés lors du projet avec le GEPOMAY et le CBN-CPIE ont permis d'identifier **trois principaux secteurs à forts enjeux de biodiversité** : la vasière des Badamiers, les cratères de Petite-Terre et le sud de la commune de Pamandzi, aux abords de l'aéroport. Ces espaces, riches en espèces indigènes, sont toutefois soumis à des pressions, notamment le développement des espèces exotiques envahissantes, l'urbanisation croissante ainsi que les effets du changement climatique.

Les connaissances acquises au cours du projet ont été intégrées aux politiques publiques locales afin d'assurer leur prise en compte dans les aménagements du territoire.

Les données d'inventaire ont notamment été **intégrées au Plan nature en ville, au Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUiH)**, et alimenteront également le **dispositif Action cœur de ville**, contribuant à la valorisation de la flore patrimoniale de Petite-Terre et à une meilleure visibilité de ces espèces. Ces données constituent désormais un outil d'aide à la décision pour l'ensemble des projets d'aménagement du territoire.

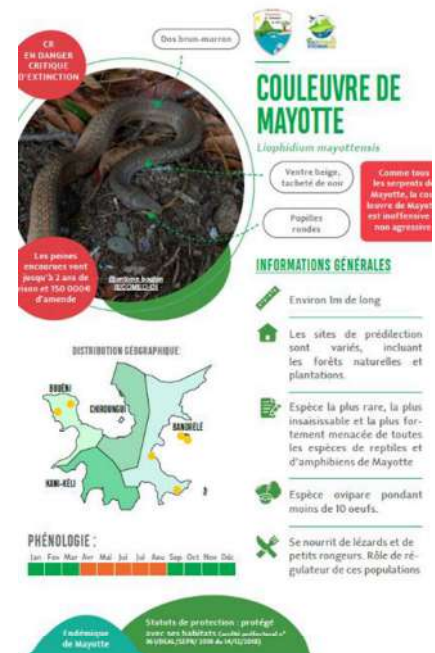
L'année 2025 aura aussi été un temps de **sensibilisation des habitants à la biodiversité de leur territoire** à travers plusieurs sorties terrains menés par les partenaires du projet.

Atlas de la biodiversité intercommunale (ABI) de la CCSud

L'Atlas de la biodiversité intercommunale (ABI) de la Communauté de communes du sud (CCSud) s'est aussi achevé en 2025. L'important travail cartographique réalisé avec des inventaires a notamment permis **d'affiner la Trame verte et bleue (TVB) à l'échelle intercommunale**. En s'appuyant sur les **corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité** du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), **28 hectares de réservoirs de biodiversité et 698 hectares de corridors écologiques** ont été ajoutés au zonage existant, principalement au niveau des zones arborées et des ripisylves.

L'ABI a également favorisé l'implication des habitants grâce à des **inventaires participatifs**, permettant aux citoyens de découvrir la richesse du patrimoine naturel de leur territoire aux côtés d'experts naturalistes. Les observations recueillies via l'application NaturaList et la liste « faune Mayotte » ont contribué à l'amélioration des connaissances naturalistes sur le territoire.

Le projet a par ailleurs permis de renforcer les compétences des acteurs locaux grâce à deux **journées de formation consacrées à l'herpétofaune**, animées par Sacha Lewandowski, écologue du bureau d'études ECO-MED océan Indien, à destination des associations environnementales et du grand public.



Exemple de fiche espèce : Couleuvre de Mayotte.
© DR - CCSud

Financements Biodiversité

En 2025, **plus de 700 000€ de subvention ont été attribués à 3 porteurs de projets**.

Exemple de projet : « **Restauration écologique de la pointe et de l'îlot d'Handréma** », porté par les Naturalistes de Mayotte, a plusieurs objectifs :

- Mettre en place une **initiative participative de restauration écologique des forêts dégradées** ;
- Assurer une **veille sur le territoire pour limiter les pressions sur le milieu** et conduire des **actions de sensibilisation** aux enjeux de conservation du site ;
- **Élaborer un plan de gestion** pérenne et développer des actions de communication.



Vue sur la pointe d'Handréma.
© DR - CBNM

PROTÉGER

En 2025-2026, le service départemental (SD) de Mayotte a poursuivi son engagement dans un contexte territorial particulièrement exigeant, marqué par les suites du cyclone Chido, une forte pression sur les milieux naturels, des enjeux de sécurité importants et une ressource en eau particulièrement sensible. Malgré des effectifs eux-mêmes impactés et une activité encore en phase de reprise, le service a maintenu une présence opérationnelle soutenue sur les priorités environnementales du territoire.

Lutte contre le braconnage des tortues



Tortues victimes de braconnage.
© Katia Ballorain / OFB - PNM

Entre 2024 et 2025, le SD de Mayotte a conduit un travail opérationnel majeur contre le **braconnage des tortues marines**. Cette mobilisation s'est traduite par **13 interpellations suivies d'incarcérations**, représentant le **démantèlement de sept équipes structurées**.

Ces résultats sont le fruit d'un engagement de terrain particulièrement exigeant : en 2025, près de **547 heures de surveillance de nuit** ont été réalisées par les inspecteurs de l'environnement sur les plages sensibles du territoire. Ces missions, menées dans des conditions souvent difficiles, reposent sur une connaissance fine du terrain, un important travail de renseignement, une coordination étroite avec les partenaires locaux et une forte capacité d'intervention.

Dans la nuit du 15 au 16 mars 2025, à **Kani-Kéli, dans le sud de Mayotte, une opération de police de l'environnement** a permis l'interpellation en flagrant délit d'un braconnier multirécidiviste de tortues vertes.

L'opération impliquant le service départemental de Mayotte, des renforts venus de la Réunion et l'appui de la gendarmerie, s'inscrivait dans un **dispositif de surveillance renforcé des plages de ponte**, régulièrement ciblées par les braconniers.

Prélèvements d'eau illégaux

Le service s'est également fortement mobilisé sur les atteintes aux milieux aquatiques, en particulier les prélèvements d'eau illégaux. Dans un territoire confronté à des tensions récurrentes sur la ressource, ces contrôles constituent un enjeu majeur. **Ils visent notamment les captages non autorisés, les atteintes à la continuité écologique et les usages irréguliers liés à l'agriculture informelle.** Ces pratiques fragilisent les débits, dégradent les habitats aquatiques et accentuent les conflits d'usage.



Contrôle agricole relatif à l'utilisation de produits phytosanitaires.
© Jean BOUILLEAU / OFB

Opérations interservices



Lutte contre le commerce international illégal d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction en provenance des Comores, avec le concours des douanes et des affaires maritimes – février 2025.
© Jean BOUILLEAU / OFB

Les opérations CODAF et les contrôles interservices ont également constitué un axe fort de l'activité, aux côtés des douanes, des affaires maritimes, de la DEALM, de la gendarmerie et de la police. L'accent a été mis sur le travail interservices et la mise en commun des savoir-faire. Ces actions ont permis de lutter contre les trafics d'espèces protégées, la vente illégale de produits de la mer, les atteintes à la biodiversité ainsi que l'usage ou la détention de produits phytosanitaires interdits.



Contrôle administratif d'un commerce à Mayotte, avec le concours des Douanes. © Jean BOUILLEAU / OFB

Protection des habitats naturels

Sur le volet habitat naturel, les inspecteurs de l'environnement sont intervenus sur les destructions de milieux naturels, les cultures illégales sur brûlis, les atteintes aux zones humides, aux mangroves et aux cours d'eau, ainsi que sur plusieurs chantiers sensibles. Ces contrôles contribuent à faire respecter les prescriptions environnementales et à prévenir des dégradations parfois irréversibles.



Interpellation en flagrant d'un incendiaire.
© Ségolène COME / OFB

Une mobilisation exemplaire contre les incendies et les cultures sur brûlis

Du 8 au 16 octobre 2025, les inspecteurs de l'environnement du service départemental de Mayotte, renforcés par la brigade mobile d'intervention, ont conduit une opération prioritaire de police de l'environnement visant à prévenir la destruction des habitats naturels par les incendies et les pratiques de culture sur brûlis.

Les **incendies volontaires et les cultures sur brûlis constituent aujourd'hui l'une des pressions les plus fortes sur les milieux naturels mahorais**. Ces pratiques entraînent la destruction directe d'habitats naturels, notamment dans des secteurs abritant des espèces endémiques ou patrimoniales.

Au-delà de la perte immédiate de biodiversité, les feux provoquent une **dégradation rapide des sols : érosion, perte de matière organique, appauvrissement de la fertilité et diminution de la capacité de rétention en eau**. Ces phénomènes fragilisent durablement les écosystèmes terrestres.

Les conséquences dépassent également les zones incendiées. En favorisant le ruissellement et le lessivage des sols, les feux contribuent à l'apport de sédiments dans les ravines, puis dans le lagon. Cette dynamique impacte directement les milieux marins, notamment les coraux et les herbiers, déjà soumis à de fortes pressions.

À Mayotte, la lutte contre les incendies et les cultures sur brûlis constitue donc un enjeu majeur de préservation des habitats naturels, de protection des sols, de maintien de la ressource en eau et de sauvegarde de la biodiversité.

Des compétences opérationnelles adaptées à un terrain difficile

Cette opération a mobilisé des compétences spécifiques de police de l'environnement : analyse des secteurs sensibles, lecture fine du terrain, anticipation des modes opératoires, sécurisation des itinéraires, surveillance active et capacité d'intervention rapide.

Les inspecteurs ont dû évoluer dans des milieux particulièrement contraints : pentes marquées, végétation dense, chaleur importante, accès difficiles et zones parfois isolées.

En 7 jours, les agents ont parcouru plus de 116 kilomètres et cumulé près de 4 750 mètres de dénivelé positif.



*Surveillance des arrêtés de protection de biotope (APB)
© Jean BOUILLEAU / OFB*

Cette présence soutenue sur le terrain a permis de prévenir les mises à feu, de détecter les infractions et d'intervenir efficacement au contact des auteurs.

Un bilan opérationnel très positif

au total, 49 procédures ont été réalisées, dont 33 procès-verbaux électroniques, et 13 interpellations ont été menées. Ces résultats traduisent l'efficacité du dispositif mis en place, mais aussi la réactivité et le professionnalisme des équipes engagées.

Cette opération met en lumière une réalité essentielle : à Mayotte, la préservation des habitats naturels repose sur une mobilisation constante, une connaissance fine du territoire et une capacité d'action adaptée aux spécificités locales.

BILAN

Dans un contexte de reconstruction progressive après Chido, l'action du service départemental de Mayotte illustre la capacité de l'OFB à maintenir ses missions régaliennes, à protéger les espèces, les habitats et la ressource en eau, tout en s'adaptant aux réalités humaines, matérielles et opérationnelles du territoire.



*Lutte contre les pollutions industrielles dans le cadre d'un contrôle interservices – février 2025.
© Prince HAROUNA/OFB.*



*Lutte contre l'importation illégale d'espèces exotiques envahissantes.
© Jean BOUILLEAU / OFB*

L'Office français de la biodiversité

Placé sous la tutelle des ministres chargés de l'Environnement et de l'Agriculture, l'Office français de la biodiversité est au cœur de l'action publique en faveur de la biodiversité, dans l'Hexagone et les Outre-mer. À travers ses trois grandes missions complémentaires : «Connaître», «Accompagner», «Protéger», il contribue à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau..

Parc naturel marin de Mayotte

Centre d'affaires de l'aéroport, Aéroport de Mayotte, 97615, Pamandzi
02 69 60 73 65

parcmarin.mayotte@ofb.gouv.fr

Service départemental de Mayotte

1, lotissement Tropina Site de Miréréni Combani 97680 Tsingoni
02 69 80 74 67

sd976@ofb.gouv.fr

Délégation territoriale ocean Indien

49 rue Mazagran, 97400, Saint-Denis, La Réunion
05 08 41 49 10

delegation.ocean-indien@ofb.gouv.fr

Siège de Vincennes

« Le Nadar » Hall C
5, square Félix Nadar
94300 Vincennes
01 45 14 36 00



www.ofb.gouv.fr

